

Service clients : **02 38 32 77 77**

Nos horaires :

Le lundi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00

Du mardi au vendredi de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00.

TARIFS REGLEMENTES ELECTRICITE

CLIENTS RESIDENTIELS

Tarifs HT applicables au 01/08/2026						
Simple Tarif			Double Tarif			
Sans différenciation temporelle			Avec différenciation temporelle			
Puissance souscrite (en kVA)	Abonnement (€/Mois)	Prix de l'énergie en €	Puissance souscrite (en kVA)	Abonnement (€/Mois)	Prix de l'énergie en €	
					H. PLEINES	H. CREUSES
3	9,22	0,1361	3	9,22	0,1479	0,1018
6	11,94	0,1361	6	11,94	0,1479	0,1018
9*	14,90	0,1348	9	14,90	0,1479	0,1018
12*	17,74	0,1348	12	17,74	0,1479	0,1018
15*	20,38	0,1348	15	20,38	0,1479	0,1018
18*	23,11	0,1348	18	23,11	0,1479	0,1018
24*	28,99	0,1348	24	28,99	0,1479	0,1018
30*	34,32	0,1348	30	34,32	0,1479	0,1018
36*	39,71	0,1348	36	39,71	0,1479	0,1018

(*) Suite à une décision des pouvoirs publics (Arrêté du 30 janvier 2025 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité), les puissances de 9 à 36 kVA inclus de l'option Base du Tarif Bleu pour les clients résidentiels ont été mises en extinction et **ne sont plus disponibles à la souscription.**

Horaires Heures Creuses 6 à 36 kVA (**)

• de 22h30 à 6h30

• de 23h30 à 7h30

• de 0h00 à 8h00

• de 1h00 à 7h00 et 12h30 à 14h30

Tarifs HT TEMPO applicables au 01/08/2026							
Puissance souscrite (en kVA)	Abonnement (En €/mois)	300 jours Bleus		43 Jours Blancs		22 jours Rouges	
		Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
3							
6	11,89						
9	14,75						
12	17,52						
15	20,06	0,0824	0,1072	0,0974	0,1295	0,1040	0,5773
18	22,73						
24	28,22						
30	33,78						
36	39,61						

Heures Creuses : jour Bleus, Blancs et rouges de 22h00 à 6h00

 Les jours Rouges sont répartis entre le 1^{er} novembre et le 31 mars (hors Samedi et Dimanche)

Les dimanches sont des jours bleus.

Les taxes à appliquer sont les suivantes :

- La contribution Tarifaire d'Acheminement : 15%
- Les tarifs normaux d'accise : 30,62/MWh
- Le 1^{er} août 2025, la TVA est passée de 5.5% au taux de 20% pour l'abonnement plus les taxes s'y rapportant (CTA) et de 20% pour les consommations plus les taxes s'y rapportant (taxes locales ; CSPE)

Ces tarifs incluent la fourniture d'électricité et la part acheminement.